

SEANCE DU 25 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre FOHRER, Maire.

Présents :

Jean-Pierre FOHRER	<i>Maire</i>
Françoise WILTZ	<i>Premier adjoint</i>
Sophie BERGEON	<i>Troisième adjoint</i>
Sophie BROOKES	
Jean-Pierre HAYNE	
Jackie LEFEBVRE	
Bruno SEMANNE	
Christel VAUTIER	
Sophie PIERRE	

Absents excusés :

Bernard VAILHE	
Alain FERRY (donne pouvoir à Françoise WILTZ)	

Secrétaire de séance : Sophie BERGEON

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Versement de la subvention périscolaire à l'association « Les Lutins du Vexin »
- Création et rémunération du poste de l'Agent Recenseur
- Demande d'adhésion de la commune de CHAUSSY au SIMVVO
- Proposition de don aux sinistrés d'Haïti
- Questions diverses

VERSEMENT DE LA SUBVENTION PERISCOLAIRE A L'ASSOCIATION « LES LUTINS DU VEXIN »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de verser la subvention périscolaire à l'association « les Lutins du Vexin », à termes réguliers, afin de faciliter la gestion de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (10 voix pour et 0 contre), que la subvention périscolaire à l'association « les Lutins du Vexin » sera versée régulièrement par la commune, chaque trimestre.

Cette subvention d'un montant de 20 000 € sera inscrite à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement du Budget Communal 2010.

CREATION ET REMUNERATION DU POSTE DE L'AGENT RECENSEUR

Madame Delphine EATON ayant été nommée Agent Recenseur par arrêté municipal en date du 28 décembre 2009 pour effectuer le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2010,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) décide de lui attribuer une indemnité forfaitaire de 1 096 euros brut.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAUSSY AU S.I.M.V.V.O.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val-d'Oise de la commune de CHAUSSY.

Et de l'acceptation de cette adhésion par le comité syndical réuni le 09 décembre 2009.

Le Conseil,

DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité des membres présents (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) l'adhésion de la commune de CHAUSSY au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val-d'Oise (SIMVVO).

DON AUX SINISTRES D'HAÏTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention, de verser une aide exceptionnelle aux sinistrés d'Haïti d'un montant de 1 000 euros.

Cette aide sera versée à la Fondation de France pour attribution et inscrite au budget primitif 2010.

Séance levée à 21 h 15

Convocation : 19 février 2010

Publication : 09 mars 2010